



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG**

**2024-02-33**

Département du Gers

**SIEBAG –Nombres de membres: 47**

**Afférents au Comité Syndical: 47**

**Présents: 25**

**Qui ont pris part à la délibération: 27**

**Date de convocation :**

**Séance du lundi 22/07/2024 à 20 h 30 à RISCLE.**

**Présents :** - SARNIGUET C- REON E- CORDONNIER C- LECERF M-CORNU F- FITAN G-DUFFER S-PEFFAU P-MASSARROTO S-BUREAU B-LAGO G-BRUMONT J-BASTROT P-RIBAUT P-DUBICQ A-SAINT-ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-ROMAN C-CAPBERN P-MINVIELLE S-BUFFALAN JL-SOULE J-COURALET C-DEHEZ G-

**Absents ou excusés :** MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L-FORT C-FOUGEROUSE F-FARBOS F-WAUTERS B-BECARD N-JOYE M-CAZALET R-BOUCHET F-CUVELLIER C-LABORDE S-BOURGES L-LAPASSADE B-PARGADE A-RANDAZZO C-VIDAL C-DARTIGUES P-LUMBROSO Y-VINCENT C-GARRALON H-RIGAIL K-LARTIGOLLE M-

**Procurations de :** RIGAIL K à REON E  
GARRALON H à BUFFALAN JL

**Secrétaire de séance :** SAINT ORENS Hervé

**Objet : Convention de gestion des abonnés avec le SIAEP de LUY GABAS LEES**

Considérant les compétences « eau potable » exercées par le SELGL et le SIEBAG,  
Considérant l'alimentation d'une partie du territoire du SELGL par la conduite « réservoir de Viella – Portet » depuis le réservoir dit de Viella, située sur la commune de Viella et appartenant au Syndicat de production d'eau potable PYRENEAU,  
Considérant que le SIEBAG exerce la compétence « eau potable » sur la commune de Viella  
Considérant que la conduite « réservoir de Viella -Portet » ne fait pas partie du domaine d'intervention du SIEBAG mais relève de la compétence du SELGL,  
Considérant que certains abonnés de la commune de Viella sont raccordés sur la conduite « réservoir de Viella – Portet », et que d'autres branchements sont susceptibles d'être réalisés sur cette conduite sur la commune de Viella sur un périmètre tel que défini sur la carte annexée à la présente convention.  
Considérant les sujétions techniques imposant le raccordement des abonnés de ce secteur à la conduite « réservoir de Viella – Portet » appartenant au SELGL.

M le Président propose de conclure une convention pour la gestion des abonnés de la commune de Viella alimentés par la conduite dite « réservoir de Viella - Portet »

entre :

**Le Syndicat des Eaux de Luy Gabas Lees (SELGL)**, représenté par son Président, Gilles BRUNET, agissant en vertu de la délibération du ....

Et

**Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG)** représenté par son président, Jean-Luc Buffalan, agissant en vertu de la délibération du 04/08/2020.

L'objet de la présente convention est de fixer les modalités de gestion des abonnés actuels ou futurs situés sur la commune de Viella et alimentés par la conduite « Réservoir de Viella - Portet » appartenant au SELGL.

VU l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré ; le conseil syndical :**

- **ACCEPTE** la signature de la convention ci-dessus présentée
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y afférent.

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis à la sous-préfecture le 24/07/2024

Publié ou notifié le : 24/07/2024

Et publication ou notification le : 24/07/2024

 **A Riscle le 24/07/2024**  
Syndicat Intercommunal des Eaux  
du bassin de l'Adour Gersois

34 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE  
tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebagn.fr

**Jean-Luc BUFFALAN,**

**Président du SIEBAG**

